

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2017216	Date d'inspection Le 26 octobre 2021	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max		Numéro de téléphone (506) 582-2300	
Adresse 475 rue Église Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	26 oct. 2021	26 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, des consentements (Annexe 2) pour les enfants et de la routine quotidienne. On m'informe que les enfants vont aller à l'extérieur en après-midi et non, en avant-midi. Discussion avec l'exploitante de l'article 22 du règlement sur les permis. Il est important que les enfants puissent aller à l'extérieur en avant-midi et en après-midi sauf dans l'un des cas suivants : le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, et la température est inférieure à -20 °C. Le parc extérieur agréé pour les 4-12 ans est celui de la garderie, car suffisamment d'espace pour accueillir les 2 permis. Besoin du consentements pour chacune des sorties, si utilisation du parc de l'école.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2021

Date

original signé par
Mylène Bourgoin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2021

Date